

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/09/2006 - Convocation du 21/09/2006  
Compte rendu affiché le : 06/10/2006

Président de séance : M. Paul LAFFLY  
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	25

**Présents :** M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; Mme WYMAN; Mme BROSSARD; M. CHRETIN; Mme MARMONIER; Mle VEYRIER; Mme PERRIN; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; Mme ZULI; M. FORGET; Mle MILLET; M. BELLOT; M. BOUREZG.

**Absents représentés :** Mme GLATARD (pouvoir à Mme GUERIN); M. MACHURAT (pouvoir à Mle MILLET); M. MEYER (pouvoir à M. RODRIGUEZ); M. AUROY (pouvoir à M. GONDELAUD).

**Absents :** M. GOSSET; Mme BERRA; M. FERNANDES; Mme LABASOR

## Objet : Dénomination de voies : chemin du buisson

La loi prévoit que le conseil municipal a compétence pour dénommer les voies de la commune.

Une réglementation de circulation mise en place en coopération avec les villes de Fleurieu et Montanay sur la partie Sud de la commune impose, pour une meilleure compréhension des usagers, de dénommer désormais "**chemin du buisson**", l'ex chemin de la Bigue.

### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de dénommer les voies communales,
- **ADOpte la proposition formulée ci-dessus,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

*Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.*

Pour Extrait Conforme,  
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,  
Le 28 septembre 2006  
Le Maire,  
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en préfecture le 10/10/2006  
Publication ou affichage du 11/10/2006  
Paul LAFFLY,  
Maire.